

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2666(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Exigences applicables à la méthode interne ou aux sources externes utilisées dans le cadre du modèle interne de risque de défaut pour estimer les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut	
Complétant <a href="#">2011/0202(COD)</a>	
Sujet 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		

Evénements clés			
20/04/2023	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2023)02571</a>	
20/04/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
10/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/07/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2666(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/11810

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2023)02571</a>	20/04/2023	EC
Document annexé à la procédure		C(2023)4298	21/06/2023	EC